



## Notre Convention Collective

### Convention collective nationale de la métallurgie

Il a fallu pas moins de 5 ans pour que les négociations aboutissent, entre les organisations syndicales représentatives et les organisations patronales. Le but est « d'harmoniser » les 73 conventions métallurgiques en une seule.

La convention de la métallurgie ingénieurs et cadres déjà nationale, est intégrée à la nouvelle convention collective. Il n'y aura donc plus qu'une seule et même convention collective métallurgique pour tous. Néanmoins, il y a quelques accords par territoires pour ajuster les pratiques locales à la nouvelle convention.

7 février 2022

Cette convention collective change totalement le système de classification et coefficients. Ce ne sera plus la personne mais l'emploi qui sera classifié. Les notions d'ouvriers, agents de maîtrise, ingénieurs, n'existent plus dans la

nouvelle grille ! A chaque emploi correspond un niveau exigé (degré de 1 à 10) en fonction de 6 critères : complexité de l'activité, connaissances, autonomie, contribution, encadrement coopération et communication.

Cette convention, notamment au sujet de la protection sociale sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour la classification cela sera le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est plus que temps de travailler, dans notre entreprise, sur les bouleversements engendrés par la mise en place de cette nouvelle convention. Pour nous l'accord d'entreprise est le socle minimum pour toutes discussions et négociations. La classification des emplois doit se faire en coordination avec les organisations syndicales.

La nouvelle convention collective contient des minimas de remboursements pour la mutuelle et la prévoyance. Notre mutuelle actuelle est déjà au-delà de ces minimas. Des corrections à la marge sont néanmoins à faire. Un comparatif et les modifications imposées nous ont été présenté.

Aidé par notre fédération UNSA, nous veillons et restons vigilants afin que nos acquis ne disparaissent pas, au contraire, cette nouvelle convention doit nous permettre d'obtenir des améliorations dans notre vie au travail.

L' **UNSA** vous informe et vous accompagne, parlez-en à vos élus !